



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

cgt.021@cp.finances.gouv.fr

Février 2003

Numéro 56

Dans ce numéro

- 1 CTPL du 13 février 2003
- 2 Vos représentants CGT.

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux :

LOMBARD Sylvie (TG Suppléance),
BOURDIN Arnaud (TG-DI),
CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31),

CLERE Jean-Claude (TG DI 03-80-59-26-09) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au C.H.S.
SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

CTPL du 13 février 2003 : la CGT quitte la séance !

Le 13 février 2003, le TPG a convoqué le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) pour présenter le budget départemental 2003, des modifications d'horaires de Trésoreries, la fermeture des postes et services le vendredi de l'Ascension et les suppressions d'emplois dans le cadre de l'outil de répartition des emplois (ORE) qui ne concerne que les emplois de catégories B et C. Lors de l'examen de l'ORE, la CGT, en cohérence avec les précédentes positions unitaires, a refusé de discuter des propositions de la Direction locale. Ainsi, les représentants de la CGT ont quitté la séance car pour la CGT il est clair que le rôle des syndicats et de leurs élus n'est pas de cautionner une politique de recul de l'emploi public. De même, il n'est pas de leur responsabilité de répartir des emplois liés à un outil, au service des restructurations de missions et du réseau, qui ne permet plus d'évaluer les charges réelles de travail de chaque unité de travail et les besoins en emplois. **Répartir, dans chaque unité de travail, les emplois disponibles attribués au département et participer à une discussion pour savoir s'il faut en supprimer 2 ou 3 dans telle trésorerie et en créer 1 au lieu de 2 dans telle autre relève de la cogestion et n'entre pas dans le champ de notre action syndicale de défense du service public et de ses salariés.**

L'ORE est un outil inacceptable. Les organisations syndicales dont le but est de défendre les intérêts des personnels et le devenir des services publics ne peuvent s'associer à sa validation.

L'ORE est avant tout un outil de gestion des suppressions d'emplois, complètement déconnecté des besoins et des missions, avec pour seule finalité la répartition géographique et fonctionnelle de ces suppressions.

Aujourd'hui le Ministère des Finances et, pour ce qui nous concerne, la DGCP sont chargés de mettre en œuvre des plans massifs de suppressions d'emplois. Avec ses 1385 suppressions d'emplois le Ministère des Finances est proportionnellement le plus touché (0,8 % des effectifs) et l'année 2003 n'est qu'une "année de transition" !

Bercy doit être exemplaire et constitue le symbole du dogme libéral du moins d'Etat, de la réduction des dépenses et des missions publiques. Le sacrifice de milliers d'emplois aux Finances constitue, pour le Gouvernement, le gage politique d'une réforme de l'Etat enfin engagée.

Les milliers de suppressions d'emplois programmées, ajoutées au non remplacement systématique des départs à la retraite et aux effets de l'ARTT, aggravent non seulement les conditions de travail et mettent en danger l'existence même des services du Trésor. Plus rien ne garantit aujourd'hui son avenir.

En 2004, la mission recouvrement sera amputée de l'IS et de la TS transférés à la DGI. Les annonces du Ministre concernant la mensualisation et les engagements de qualité envers les contribuables sont toujours vides de contenu. Dans le même temps, la politique d'industrialisation du recouvrement s'accélère avec la centralisation des opérations et la spécialisation des postes : un 2° centre d'encaissement à Lille, la multiplication des postes spécialisés en zone urbaine, la suppression des postes en zone rurale et le développement des gestions conjointes. La lecture du journal officiel est à ce sujet édifiante avec son lot quasi quotidien de suppression ou de fusion de postes.

En ce qui concerne la gestion des collectivités locales, la justification du rôle des services du Trésor censé être garanti par la nouvelle loi organique est de plus en plus remis en cause. La brèche vient de s'élargir avec la suppression du contrôle du seuil des marchés publics.

La région Alsace, dans son projet de décentralisation, **conteste ouvertement l'existence d'un comptable public** : «*Les lois de décentralisation de 1982-1983 ne sont pas allées jusqu'à décentraliser la gestion comptable des collectivités territoriales, qui restent à ce jour aux mains des comptables ... le bilan des avantages et inconvénients du système actuel est négatif ... doublons de services ... coûts de gestion et de coordination disproportionnés ... lenteur de l'exécution des opérations financières ... La Région Alsace propose de substituer au système actuel de contrôle a priori un contrôle a posteriori aux mains des chambres régionales des comptes.*».

L'obligation de dépôt des fonds des collectivités locales n'est pas davantage garantie. Le projet informatique Hélios rend possible leur gestion par le secteur bancaire.

Dans ce cadre, **l'ORE constitue un outil adapté aux objectifs des restructurations du**

réseau du Trésor d'autant qu'il sera actualisé chaque année en fonction des lois de Finances et des projets de réforme. La logique de l'ORE s'inscrit totalement dans la politique de la loi de finances pour 2003, dominée par la réduction des coûts, des actions et des missions publiques.

La déconnexion du classement des postes d'avec les charges réelles de travail entérinées par le barème d'emplois théoriques, est un moyen de rendre impossible toute cohérence et toute lisibilité entre les unités de travail.

Même si l'ancien système n'était pas satisfaisant en l'état, il avait le mérite de mettre en place des outils de mesure qui permettaient une approche quantifiée avec un dénominateur commun, le temps de travail, facteur d'affectation des emplois budgétaires.

Lors du Comité Technique Paritaire Central du 13 novembre 2002, la DGCP a confirmé que cet outil n'avait pas vocation à évaluer la charge de travail, mais à répartir les moyens budgétaires. En ajoutant même que l'ORE s'inscrivait dans la logique retenue pour justifier les suppressions d'emplois dans les années à venir. L'ORE, de l'aveu même de la DGCP, n'est qu'un outil de gestion des suppressions d'emplois.

Partir des seuls emplois budgétaires, sans définition précise des missions, sans tenir compte des charges nouvelles, de la complexité croissante des tâches, de l'ARTT non compensée, de l'absentéisme, des besoins en formation professionnelle ne peut qu'empirer la situation des personnels, et aussi des usagers.

Dans notre département, ce sont dans un premier temps 13 emplois de B/C qui doivent être supprimés en 2003 auxquels s'ajouteront les suppressions d'emplois en 2004, 2005 ...

Peut-on discuter s'il faut implanter des emplois dans certains postes ou services et en supprimer dans d'autres postes, quand on connaît les conditions très dégradées d'exercice de nos missions, encore aggravées par l'ARTT sans création d'emplois ? **Il n'est pas de notre responsabilité de répartir des emplois par rapport à un outil dont la logique est d'intégrer les suppressions actuelles d'emplois et de sites, et celles à venir.**

Nous refusons de participer au démantèlement du réseau !

La CGT va lancer une **pétition** pour exiger un **véritable recensement des charges de travail** prenant en compte les besoins des unités et **intégrant l'ARTT**.

Pour information, nous rappelons (voir Bulletin de janvier 2003) que la Direction a modifié **les chiffres bruts de l'ORE pour les réduire de façon à dégager des emplois pour l'équipe de renfort** (21 emplois implantés sur cette équipe). A partir de là, certains postes voient leur effectif implanté se réduire (jusqu'à -4) et d'autres peuvent avoir jusqu'à 1 emploi supplémentaire. A noter que la Direction locale place les gestions conjointes en sureffectif par rapport à ORE sans doute pour faire passer plus facilement les prochaines restructuration du réseau rural (voir plus loin).

Sujets abordés lors du CTPL avant l'ORE :

- Examen de l'exécution du budget 2002 : les problèmes liés à l'expérimentation du paiement des dépenses collectives des postes comptables ont été soulevés par les représentants du personnel (longueur des délais de paiement aux fournisseurs, moindre clarté pour les postes comptables). Pour les **dépassements de crédits en fin d'année**, la Direction a précisé qu'en l'absence de demande d'autorisation de dépassements, ceux-ci sont déduits de la dotation de l'année suivante. Il est donc important pour les chef de poste de demander par écrit, en le justifiant, tout dépassement de la dotation allouée.
- Budget 2003 : la Direction a présenté de nouvelles mesures pour les dépenses d'équipement qui seront désormais régionalisées et échapperont ainsi au contrôle des organismes paritaires tels que le CTPL. Les dotations 2003 des postes comptables ont été revues très sérieusement à la **baisse (-8,8%)** ce qui a été condamné par les organisations syndicales. Ainsi, les représentants du personnel ont voté **CONTRE** le budget à l'exception de la CFDT qui s'est abstenue. La Direction a tenu à préciser qu'elle ferait un point sur la consommation au début du second semestre pour examiner notamment les crédits alloués en matière de consommation téléphonique et de chauffage. Enfin, la Direction a annoncé qu'une enveloppe régionale était donnée pour le renouvellement de matériel informatique (il était temps ! car aucune dotation n'avait été attribuée depuis presque 3 ans).
- Jours ARTT en pont : Il a été décidé à l'unanimité de fixer le **vendredi 30 mai 2003** en jour de congé ARTT pour l'ensemble du département. En revanche, pour **les autres ponts (vendredis 2/5, 9/5, 26/12, 2/1 et lundi 10/11)**, le TPG s'est opposé à une fermeture des postes des grandes villes. Pour les postes ruraux de petite taille, ceux-ci pourront faire éventuellement les demandes pour chaque pont dès lors que les personnels seront d'accord et que cela ne pose pas de problèmes avec les usagers.
- Modification des horaires d'ouverture au public des Trésoreries du CHU et des HLM : les nouveaux horaires proposés ont été adoptés à l'unanimité (8h15-12h30 et 13h15-16h00 du lundi au vendredi pour la T. CHU ; 8h15-12h00 et 12h45-16h00 du lundi au vendredi pour la T. OPD-HLM).
- Modification des horaires d'ouverture au public des Trésoreries de Dijon Nord et Sud : en raison de protestations d'usagers, le TPG a annoncé qu'il voulait modifier les horaires des deux Trésoreries (9h00/12h30 et 13h30/16h00 au lieu de 10h00/16h00). Les représentants du personnel ont refusé de se prononcer dans la mesure où il n'ont pas pu contacter les personnels préalablement. La décision de modification est donc différée. La CGT a envoyé aux personnels de ces deux Trésoreries un **questionnaire** afin de connaître la position des personnes directement concernées par ces modifications d'horaires.
- Fermeture du restaurant inter administratif de la Trémouille : suite à la fermeture du restaurant, la CGT a rappelé à la Direction son **absence totale de soutien** pour que vive cette structure sociale au service d'une grande partie des personnels du Trésor en résidence à Dijon.
- Suppression et fusion de postes comptables en 2003 : la CGT a interpellé le TPG au sujet des restructuration qui se préparent dans le département. Pour Dijon, la Direction espère réaliser la **fusion Est/Ouest dès cette année** (31/07 ou 31/12). Pour le réseau rural, le TPG envisage très clairement de supprimer (le TPG parle de « rationalisation » du réseau !) les **Trésoreries de LIERNAIS, BAIGNEUX LES JUIFS et AIGNAY LE DUC**. Le TPG affirme qu'aucune décision n'est prise à ce jour, mais les propositions d'implantations suite à l'ORE ne laissent aucun doute : **aucune implantation d'emploi n'est prévue pour ces trois Trésoreries !** Pour la Trésorerie de **LAIGNES**, le TPG reconnaît (enfin) qu'il souhaite mettre en place un **gestion conjointe avec CHATILLON**. Pour la **Trésorerie de SOMBERNON**, la Direction ressort la **recette appliquée il y a quelques mois à LAIGNES** (voir Bulletin du mois de Juin 2002 article « Grands silences et manœuvres souterraines ») pour dire que rien n'est décidé quant à la création d'une gestion conjointe (?) et que le poste est mis en intérim tout en ne sachant pas (!) s'il sera présenté à la sortie de l'ENT (Ecole du Trésor des Inspecteurs). **Le Dialogue Social dans la transparence reste toujours à construire !!!**